

Lyon, mardi 18 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projets du Fact : conditions de travail et attractivité des entreprises

L'Anact lance un appel à projets pour promouvoir et soutenir des démarches qui visent à améliorer l'attractivité des entreprises en agissant sur les conditions de travail et d'emploi. Date limite de candidature : le 30 juin (1^{ère} session) et le 1^{er} septembre 2023 (2^{nde} session).

Avec cet appel à projets « Améliorer l'attractivité des entreprises en agissant sur les conditions de travail », l'Anact et ses délégations régionales souhaitent soutenir sur le terrain, des **approches innovantes qui facilitent la mise en discussion des difficultés et freins en matière d'attractivité** et permettent **d'expérimenter des leviers d'amélioration des conditions de travail et d'emploi dans les métiers en tension**.

Face aux difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés, les conditions de travail et d'emploi représentent un levier pour résorber les tensions de recrutement. Les acteurs du recrutement et de l'intégration sont directement concernés pour agir sur cette thématique : dirigeants, fonctions RH, responsables emploi-formation, avec les partenaires institutionnels, territoriaux, sectoriels et les partenaires sociaux.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe globale de **900 000 euros** pour financer les projets retenus. Ces derniers chercheront à renouveler la manière d'aborder les enjeux de recrutement, fidélisation, gestion des ressources humaines, organisation du travail et de la santé au travail, pour les TPE-PME ou les acteurs de branches et les territoires.

L'objectif consiste à faire évoluer les représentations sur ces sujets et à permettre **d'appréhender la problématique de l'attractivité à différents niveaux**, en combinant approche individuelle et approche plus collective, mesures en faveur de l'emploi et la formation et prévention des risques professionnels.

Un [webinaire de présentation](#) de l'appel à projets est organisé le 26 avril à 9h30.

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.